



INSCRIPTION

(Obligatoire)

2020 - 2021

SCOLAIRE PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE

TEL . 05 55 80 00 17
Place de la Mairie
23 000 SAINTE FEYRE

A RETOURNER UNIQUEMENT
EN MAIRIE
OU
A L'ACCUEIL DE LOISIRS

NOUVEAU
UN DOSSIER

UNIQUE

Scolaire, Périscolaire
et Extrascolaire

PRESENTATION :

Les documents administratifs,

La fiche de renseignement,

Ecoles Maternelle et Elémentaire

Accueil de Loisirs

Restauration scolaire

Accueils périscolaires

Date limite du dépôt des dossiers
d'inscription :

Vendredi 26 juin 2020



DOSSIER ADMINSTRATIF
Mairie Pace de la Mairie – 23 000 SAINTE FEYRE
Tél. : 05 55 80 00 17 / Fax : 05 55 80 08 18 / Courriel : alsh@sainteveyre.fr



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

LE DOSSIER ADMINISTRATIF :

Il est commun aux services suivants :

- Ecole
- Restauration
- Accueil Périscolaire (*Matin, midi et soir*)
- Accueil de Loisirs (*Vacances scolaires*).

Ce dossier est à remplir chaque année.

LES DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES :

Pour les écoles,

Pour les accueils périscolaires et extrascolaires,

L'inscription permet d'enregistrer votre enfant sur les fichiers administratifs

DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant de façon permanente ou occasionnelle, il est **impératif** de déposer au préalable soit au centre de loisirs, soit en Mairie le dossier d'inscription dûment rempli, avant le 1^{er} juillet, et au plus tard la première fois où vous emmenez votre enfant sur l'un des services d'accueils. Ce dossier d'inscription est à retirer en Mairie.

FICHE D'INSCRIPTION

- **La fiche** de renseignement (*ci-joint*)
- **Copie du livret de famille** ou **un extrait d'acte de naissance**

SANTE :

- **Un document** ou **une copie du carnet de santé** attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

ASSURANCE :

- **Attestation d'assurance** scolaire
- **Attestation d'assurance** responsabilité civile et individuelle accident

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

- **Le certificat de radiation** délivré par la direction de l'ancienne école,
- **le livret de famille** ou **un extrait d'acte de naissance** de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation,

CAF :

- **L'Attestation CAF** précisant le quotient familial pour permettre l'application d'un tarif préférentiel,
- **L'Attestation Pass Temps Libre** et **Pass Vacances**,

Les documents de la CAF sont à fournir à l'inscription. Pour tout changement en cours d'année, au plus tard la première fois que vous emmenez votre enfant.

RESSOURCE :

- **Dernier avis d'imposition** pour toute personne (non allocataire CAF) pour le calcul du quotient familial
- **En cas de garde alternée** : les deux derniers avis d'imposition et **copie du jugement** de garde
- **Un RIB** pour les prélèvements automatiques



DOSSIER ADMINSTRATIF

Mairie Pace de la Mairie – 23 000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05 55 80 00 17 / Fax : 05 55 80 08 18 / Courriel : alsh@sainte-feyre.fr

LES ECOLES

Pour toute nouvelle inscription, prendre contact avec les directrices des écoles
Un livret d'accueil, commun à chaque école sera fourni aux familles

ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle est destinée aux enfants des classes de toute petite section (à partir de 2 ans ou plus, selon les secteurs) jusqu'à la grande section.

Obligation scolaire à partir de 3 ans

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	8h50-11h45 / 13h05-16h30
Mardi	8h50-11h45 / 13h05-16h30
Mercredi :	Fermé
Jeudi	8h50-11h45 / 13h05-16h30
Vendredi	8h50-11h45 / 13h05-16h30

LIEU

Ecole maternelle
1 Place Saint Hubert
23000 Sainte-Feyre
e-mail : maternelle@ac-limoges.fr
Tél : 05 55 80 02 38

ECOLE ELEMENTAIRE

L'école élémentaire est l'école qui accueille les enfants à partir de six ans, elle comprend les classe de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	8h50-12h00 / 13h20-16h30
Mardi	8h50-12h00 / 13h20-16h30
Mercredi :	Fermé
Jeudi	8h50-12h00 / 13h20-16h30
Vendredi	8h50-12h00 / 13h20-16h30

LIEU

Ecole élémentaire Henri Goumy
5 rue du Parc
23000 Sainte Feyre
e-mail : ecole.sainte.feyre@ac-limoges.fr
Tél : 05 55 80 06 33

ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE FEYRE

L'Accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 13 ans. Il fonctionne tous les mercredis et les vacances scolaires (**Fermeture vacances de Noël**).

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Pendant les Vacances : De 7h30 à 18h30

7H30 à 9H30 : Accueil des enfants
9H30 à 12H00 : Activités
12H00 à 13H00 : repas
13H00 à 13H30 : accueil/départ des enfants
13H30 à 17H00 : Activités
17H00 à 18H30 : Accueil, départ des enfants,

Les Mercredis : De 7h15 à 18h30

7H15 à 9H30 : Accueil des enfants
9H30 à 12H00 : Activités
12H00 à 13H00 : repas
13H00 à 13H30 : accueil/départ des enfants
13H30 à 17H00 : Activités
17H00 à 18H30 : Accueil, départ des enfants,

Accueil possible en ½ journée avec ou sans repas et en journée complète. Les repas et le goûter sont compris dans la tarification.

PUBLIC :

L'Accueil est ouvert aux enfants de 3 à 13 ans.
Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âges (Les 3-5 ans et les 6 – 13 ans)

INSCRIPTIONS :

Pour **une inscription occasionnelle**, les inscriptions doivent être effectuées au plus tard le vendredi pour la semaine qui suit, après vérification des places disponibles. **ATTENTION, il n'est pas possible d'inscrire son enfant par mail ou par téléphone.**

ANNULATION :

Toute **inscription est considérée comme ferme et définitive** le vendredi qui précède la semaine et sera facturée en conséquence sauf présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant ou en cas de force majeure formulée par écrit sous 48 heures, laissée à l'appréciation du ou des responsables.

LES TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est calculé en fonction du quotient familial défini par la CAF ou établi à partir de l'avis d'imposition.

LIEU

Accueil de Loisirs de Sainte Feyre
9 place Saint Hubert
23000 Sainte Feyre
e-mail : alsh@saintefeyre.fr
Tél. : 05 55 80 02 32



RESTAURATION SCOLAIRE

La commune de SAINTE FEYRE dispose :

- D'une restauration scolaire.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé deux services :

- Un service SELF pour les enfants élémentaires de 12h00 à 13h20
- Un service à table pour les enfants maternelles de 11h45 à 13h05

Ces services accueillent les enfants scolarisés tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire et les vacances scolaires.

INSCRIPTIONS :

Toute inscription effectuée le matin dans les écoles, est considérée comme définitive et sera facturée aux familles sauf pour des raisons exceptionnelles.

ALLERGIE ALIMENTAIRE :

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire.

Le PAI permet aux enfants selon leur maturité, de composer leur repas en fonction des évictions nécessaires, la mise en place de "**paniers repas**" dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé peut être autorisée. La famille assure alors la pleine responsabilité de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport. La chaîne du froid doit être impérativement respectée, de la fabrication du repas par la famille jusqu'à sa présentation à l'enfant lors du déjeuner à l'école.

LES TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est une participation forfaitaire à la présence. Le calcul est effectué en Mairie.

LIEU

Restauration scolaire de Sainte Feyre
Place de la Mairie
23000 Sainte Feyre
e-mail : restauration@saintefeyre.fr

RETROUVEZ

Les

Informations et Renseignements

Sur le site internet :
www.saintefeyre.fr
Rubrique
« ENFANCE - JEUNESSE »

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Des accueils pré et post scolaire sont proposés pour chacune des écoles de la commune les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

- Le matin : de 7 h 15 à 8 h 50
- Le soir : de 16 h 30 à 18 h 30.

Les enfants qui attendent entre les deux grilles d'entrée de l'école élémentaire sont sous la responsabilité de leur famille avant 8 heures 50 le matin et dès 16 heures 30 le soir.

INSCRIPTIONS :

Pour inscrire un enfant aux accueils pré et post scolaires, il est **impératif** de remplir le dossier d'inscription et de le retourner en mairie ou à l'Accueil de Loisirs.

AIDE AUX DEVOIRS :

Une **aide aux devoirs** est proposée aux enfants sur inscription en septembre et sur l'année scolaire

- Le lundi de 17H00 à 17H45
- Le jeudi de 17H00 à 17H45.

L'objectif étant de permettre aux enfants de s'avancer sur leurs devoirs.

TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est une participation forfaitaire à la présence. Le calcul est effectué en Mairie.

LIEU

Accueil de Loisirs de Sainte Feyre
9 place Saint Hubert
23000 Sainte Feyre
e-mail : alsh@saintefeyre.fr
Tél. : 05 55 80 02 32

RAPPEL :

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel éducatif (Sauf sur ordonnance).
Les parents doivent en tenir compte lorsqu'il consulte un médecin

Seules les personnes notées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants.

Pour des personnes venant chercher occasionnellement les enfants, une autorisation du responsable legal sera exigée, ainsi qu'un justificatif d'identité



DOSSIER ADMMINSTRATIF

Mairie Pace de la Mairie – 23 000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05 55 80 00 17 / Fax : 05 55 80 08 18 / Courriel : alsh@saintefeyre.fr